RIPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-186BIS DU 21 MAI 199

DECRET N°_____/MFPRA/DGFP/DGCA/DG
portant versement, reclassement et nomination de Monsieur GANTSUI, Professeur de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ la Constitution du 15 Mars 1992;

(/ la loi n°022/89 du 24 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;

(/ISAS: (/ le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des fonctionnaires;

(/ le décret n°62/330/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/ le décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/ le décret n°62/336 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF;

D.G.B. (/ le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administratives et reclassements notamment en son article Ier § 2;

(/ le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

D.G.C.F. (/ le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/ le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/ le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

(/ le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations;

(/ le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/ le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/ le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement;

(/ l'arrêté n°2087/MF du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/ l'arrêté n°3091/MTSSJ-DGFP-DGPCE/SR du 16 Juin 1988 portant reclassement et nomination de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête: LEKANGA François;

.../.....

(/u l'arrêté n°1111/MTSSJ-DGEP-DGPCE-SSC du 6 Mars 1989 autorisant certains fonctionnaires et Agents Contractuels, déclarés admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moïses Machel de Brazzaville, en tête: MPASSI Ignace;

(/u la lettre n°1731/MENCRE SEJS-SECEPS6DGASG-DPAA-SP-DFP du 23 Octobre 1992 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Education Nationale Chargé de la Réforme du Système Educatif, de la Jeunesse et des Sports transmettant le dossier de l'intéressé;

D E C R E T E :

ARTICLE IER.- En application des dispositions combinées des décrets n°s62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, ~~Monsieur~~ GANTSUI, Professeur de CEG de 1°échelon, indice 710 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (~~DESSSP~~), Filière: Sciences Economiques et de Gestion, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques (Cycle de Transition) à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1°échelon indice 790. Acc = Néant.

ARTICLE 2:- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 27 Mai 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera ~~enregistré~~, publié au JORC ~~et communiqué partout où besoin sera~~.-

Brazzaville, le 21 Mai 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS:
JORC.....I
DGFP/DGCA.....2
DGFP/DLC.....3
DGB.....2
DGCF.....2
MENRSEJS.....3
DOSSIER.....2
INTERESSE.....I
SGG/BC.....2